

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-GCP-23-0039 du 09/08/2023

NOR : ECOE2322376J

Instruction du 28 juillet 2023

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU CENTRE DE GESTION FINANCIÈRE PLACÉ SOUS L'AUTORITÉ DU CONTRÔLEUR BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE MINISTÉRIEL DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS
(OPÉRATIONS DU SERVICE D'APPUI AUX RESSOURCES HUMAINES)

Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH)

RÉSUMÉ

La présente instruction a pour objet de diffuser l'avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion signée le 28 juillet 2023 entre le Service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers et le Service d'Appui des Ressources Humaines.

Date d'application : 01/08/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....3

PARTIE 1 : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU CENTRE DE GESTION FINANCIÈRE PLACÉ SOUS L'AUTORITÉ DU CONTRÔLEUR BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE MINISTÉRIEL DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS (OPÉRATIONS DU SERVICE D'APPUI AUX RESSOURCES HUMAINES).4

INTRODUCTION

La présente instruction a pour objet de porter à votre connaissance un avenant à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financières (opérations du Service d'Appui aux Ressources Humaines).

LE DIRECTEUR DU SARH

FRANÇOIS COUSIN

PARTIE 1 : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU CENTRE DE GESTION FINANCIÈRE PLACÉ SOUS L'AUTORITÉ DU CONTRÔLEUR BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE MINISTÉRIEL DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS (OPÉRATIONS DU SERVICE D'APPUI AUX RESSOURCES HUMAINES)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

**Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière
placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel
des ministères économiques et financiers
(opérations du Service d'Appui aux Ressources Humaines)**

Article 1^{er}

La convention de délégation de gestion signée le 27 février 2023 déléguant au service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers l'exécution d'opérations d'ordonnancement des dépenses relevant d'unités opérationnelles (UO) dont la liste figure en annexe de ladite convention est modifiée comme suit :

- la liste des UO de l'annexe est modifiée par l'ajout de l'UO 0156-CFIP-C003 et de l'UO 0156-CFIP-C006.

Fait à Paris, le 28 juillet 2023

Le déléguant,
Le Directeur du SARH
Administrateur Général des Finances publiques

François COUSIN

Le délégataire,
Le Contrôleur budgétaire et comptable ministériel
des ministères économiques et financiers

Guillaume GAUBERT

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2265-3694